

L'honorable Orateur du Sénat dit :—

Honorables Messieurs et Messieurs de la Chambre des Communes :

Son Excellence le gouverneur-général ne croit pas devoir déclarer les motifs qui lui ont fait convoquer le présent Parlement de la Puissance du *Canada*, avant que l'Orateur de la Chambre des Communes soit choisi suivant la loi ; mais demain, à trois heures de l'après midi, Son Excellence expliquera les motifs qui lui ont fait convoquer ce Parlement.

Et les Membres étant de retour,

L'honorable *Alexander Mackenzie*, s'adressant au greffier (lequel se tenant debout se tourne de son côté et ensuite s'assied, propose, secondé par l'honorable *Antoine Aimé Dorion* que l'honorable *Timothy Warren Anglin*, représentant du District Electoral de *Gloucester*, soit l'Orateur de cette chambre.

La Chambre ayant alors demandé que la question "à l'effet que l'honorable *Timothy Warren Anglin* prenne le fauteuil de cette Chambre comme orateur," soit mise aux "voix," elle est, en conséquence, mise aux voix par le greffier et il est,

Résolu, Nemine contradicente, que l'honorable *Timothy Warren Anglin* prenne le fauteuil de cette Chambre comme orateur.

Et le greffier ayant déclaré l'honorable *Timothy Warren Anglin* dûment élu, il est conduit au fauteuil par les dits MM. *Mackenzie* et *Dorion*, et étant sur le premier degré du marche-pied du fauteuil, il fait ses humbles remerciements à la Chambre pour l'honneur insigne qu'elle a bien voulu lui conférer en le choisissant à l'unanimité pour son orateur.

Alors, il s'assied dans le fauteuil, et la masse, (qui était auparavant sous la table), est placée sur la table.

Alors, l'honorable M. *Mackenzie* propose, secondé par l'honorable M. *Dorion*, que la Chambre s'ajourne maintenant jusqu'à demain.

La Chambre s'ajourne en conséquence.

Vendredi, 27 mars 1874.

La Chambre étant réunie et M. l'Orateur élu ayant pris le fauteuil,

Il est apporté un message par *René Kimber*, écuyer, gentilhomme huissier de la Verge Noire :—

M. L'ORATEUR :—

Son Excellence le Gouverneur-Général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur se rend, avec la Chambre, dans la salle des séances du Sénat,

Et là, M. l'Orateur s'exprime comme suit, savoir :—

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

La Chambre des Communes m'a élu comme son orateur, bien que je ne sois que peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont assignés.

Si dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive, en aucun temps, de tomber en erreur, je demande que la faute m'en soit imputée, et non aux Communes, dont je suis le serviteur et qui, par mon ministère, réclament, pour être en état de mieux remplir leurs devoirs envers Leur